Nations Unies A/53/794

Assemblée générale

Distr. générale
13 janvier 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 113 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

1. Au paragraphe 17 de la partie II de sa résolution 52/220, en date du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à proposer des mesures pour rendre plus rentables les activités commerciales de l'Organisation, en particulier la vente des publications à Genève, et à élaborer, le cas échéant, de nouvelles mesures visant à produire des recettes. Elle a en outre prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur ces mesures à sa cinquante-troisième session.

2. Le Secrétaire général souhaite informer l'Assemblée générale qu'il a décidé de faire entreprendre une étude approfondie sur les espaces ouverts au public au Siège, étude qui est en cours. Il se propose d'examiner, ce faisant, les activités commerciales mises en place pour les visiteurs et de voir dans quelle mesure elles répondent à son objectif général qui est de faire de l'Organisation des Nations Unies un endroit sûr et accueillant pour les visiteurs.

3. L'examen des activités commerciales porte, certes, essentiellement sur les locaux de l'Organisation, mais le Secrétaire général se propose d'étudier également à cette occasion s'il serait possible de mener ailleurs le même genre d'activités. Par exemple, dans le cadre du nouveau contrat relatif à l'exploitation de la boutique-cadeaux de l'ONU, l'exploitant a proposé de produire un catalogue d'articles-cadeaux pour multiplier les débouchés. Il a aussi proposé de délocaliser la vente moyennant versement à l'Organisation d'une redevance ou d'un pourcentage sur chaque article vendu. Le catalogue est en préparation et la proposition de délocalisation de la vente est à l'examen, l'ONU voulant s'assurer que ses intérêts sont suffisamment protégés.

4. Comme il s'agit d'une opération de grande envergure, le Secrétaire général se propose de rendre compte de cet examen et des autres questions qui y sont liées en présentant le chapitre des recettes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

5. En attendant, et pour donner à l'Assemblée générale les informations qu'elle a demandées concernant la vente de publications à Genève, le Secrétaire général tient à signaler qu'au cours des deux derniers exercices biennaux, les sections de la vente et de la commercialisation de New York et de Genève ont contribué à accroître les recettes de l'Organisation grâce à la vente de publications. Malheureusement, du fait des compressions de personnel, les commandes des clients ont été exécutées avec beaucoup de retard, aussi bien à New York qu'à Genève. Alors qu'il y a 18 mois on prévoyait un délai moyen de cinq jours pour exécuter une commande, l'attente est maintenant de 28 jours, ce qui mécontente la clientèle. On étudie de nouvelles modalités de distribution pour remédier à cet état de choses.

99-00813 (F) 090299 100299

6. Pour ce qui est des aspects positifs, les publications électroniques, notamment le Recueil des Traités, en ligne directe, l'accès aux documents officiels offert par le système à disques optiques, le Bulletin mensuel de statistique et autres documents d'information statistique, devraient représenter une part croissante des recettes. Elles permettent à l'Organisation d'économiser les frais d'expédition et accélèrent la prestation des services. C'est pourquoi la Section de la vente et de la commercialisation de New York s'est adressée à une société de services extérieure à l'ONU afin d'améliorer la sécurité des transactions par cartes de crédit, aussi bien au Siège qu'à l'Office des Nations Unies à Genève.

7. Des accords ont été passés récemment pour faciliter la distribution des publications de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ils permettront de mettre un plus grand nombre de publications à la disposition de la clientèle et d'offrir des publications d'organisations différentes sur un même sujet.

8. En outre, s'agissant plus particulièrement de la vente des publications à Genève, on s'emploiera à :

a) Diversifier davantage les ventes de publications en langue allemande (surtout) et dans d'autres langues;

b) Privatiser la Librairie de l'ONU à Genève, suivant la démarche adoptée au Siège (c'est-à-dire conclusion d'un contrat avec un courtier de services) en l'adaptant aux conditions locales compte tenu des pratiques établies en Europe. Le fournisseur de services devrait être encouragé aussi à expédier directement;

c) Mettre l'accent sur la copublication et la vente de droits;

d) Promouvoir intensivement la vente de publications en arabe et, par la suite, en russe. Pour ce faire, il faudrait mettre à contribution la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et les centres d'information compétents;

e) Créer de nouveaux articles-souvenirs et cadeaux; élargir les gammes de produits qui se vendent bien; concevoir de nouveaux objets vedettes; étudier les possibilités de travailler en association avec d'autres institutions, notamment le Haut Commissariat pour les réfugiés et l'UNICEF, qui ont de très solides programmes dans ce domaine.